

Les Infos de Base

mercredi 5 mars 2008
volume 11, numéro 10
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

**Code civil du Québec —
Accès aux règles et
Dictionnaire du Droit
québécois**

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

**Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec***

**Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Canada***

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 10 du 5 mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 10 du 5 mars 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 9 du 1^{er} mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 20 février 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 16 février 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 5 du 5 mars 2008. Les modifications apportées par L.C. 2008, ch. 1, 5 et entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces

nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 188.2.1, 188.3, 189.1, 191.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, L.Q. 2007, c. 25, aa. 3-6.

Loi sur Services Québec, L.R.Q., c. **S-6.3**, aa. 5, 7, 8, 9.1.

Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 32, aa. 1-4.

Loi sur le système correctionnel du Québec, L.Q. **2002, c. 24**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 8], a. 7.0.1.

Règlement modifiant le Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles, Décision 8936 du 26-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1004, a. 1.

Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 52], aa. 1, 3, 7-7.2, 12.3, 12.4, 12.6, 14.1, 15.

Règlement modifiant le Règlement sur les contingents des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, Décision 8932 du 15-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1003, aa. 1-9.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-5**, annexe.

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat

spécial) et une autre loi en conséquence, L.C. 2008, ch. 3, a. 11.

Loi sur les Banques, L.C. **1991, ch. 46**, ann. I, II, III.

Bureau du surintendant des institutions financières, Avis, (2008) 142 Gaz. Can. I, 503.

Loi sur les transports au Canada, L.C. **1996, ch. 10**, aa. 27, 36.2, 119, 120.1, 146.01, 146.02, 146.1, 151.1, 160, 169.1-169.3.

Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (transport ferroviaire), L.C. 2008, ch. 5, aa. 1-7, 8 (partie), 9 (partie).

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**, aa. 4, 5, 36, 76-87.2, 166.

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat spécial) et une autre loi en conséquence, L.C. 2008, ch. 3, aa. 1-5.

Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités, L.C. **2008, ch. 1**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.